EXANE FUNDS 1
Société d'investissement à capital variable
(la « SICAV » ou « Société »)
60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-117.281

Luxembourg, 16 avril 2026

A l'attention des actionnaires de la SICAV Exane Funds 1

Cher Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») qui s'appliquent à l'ensemble des compartiments de la Société, à savoir **Exane Ceres Fund, Exane Overdrive Fund et Exane Zephyr Fund** (chacun étant un « **Compartiment** »).

Les termes en majuscules n'étant pas autrement définis dans les présentes ont la même signification que celle donnée dans le Prospectus.

I. Ajout d'un Outil de Gestion de Liquidité (Date d'entrée en application : 16 avril 2026)

La Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2024 modifiant la Directive OPCVM impose aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de se doter d'un cadre renforcé d'outils de gestion de la liquidité (ci-après les « **Outils de Gestion de Liquidité »** ou « **OGL** » ou « *liquidity management tools* » ou « *LMT* » en anglais) et de selectionner au moins deux OGL parmi une liste fixée par la réglementation.

Alors que la Société dispose à ce jour d'un mécanisme de plafonnement des rachats, le Conseil a décidé d'introduire un dispositif de droits d'entrée/sortie ajustables (les « **Droits Ajustables** »), afin de protéger les actionnaires existants d'un Compartiment contre la dilution des actifs susceptible de résulter de demandes significatives de souscription, conversion ou de rachat.

Au regard du profil de liquidité des Compartiments de la Société, le Conseil a décidé d'assortir ce dispositif d'un seuil d'activation, fixé à 10% de l'actif net, étant précisé que le franchissement de ce seuil n'entraîne pas automatiquement l'activation des Droits Ajustables. La décision d'appliquer les Droits Ajustables relèvera de la seule discrétion du Conseil de la Société ou, le cas échéant, son délégué, agissant dans l'intérêt des actionnaires et dans le respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires.

Si le mécanisme est déclenché, en cas de remboursements nets, les Droits Ajustables seront déduits du montant versé aux porteurs procédant au rachat. En cas de souscriptions nettes, les Droits Ajustables seront mis à la charge des investisseurs procédant à la souscription. Tout montant résultant de l'application des Droits Ajustables sera alloué au Compartiment concerné et bénéficiera aux actionnaires de ce Compartiment.

Le Conseil précise qu'aucune des modifications précitées ne modifie le profil de risque des Compartiments de la SICAV EXANE FUNDS 1.

- Profil de risque (pour chaque compartiment)
 Modification du profil rendement / risque : NON
 Augmentation du profil rendement / risque : NON

- Augmentation des frais : NON.

Les classes d'actions concernées par ces modifications sont les suivantes :

Compartiment	Classes	Code ISIN
Exane Ceres Fund	A	LU0284634564
	B	LU0284634721
	G	LU2681453036
	S	LU2348417341
	C	LU0284634994
Exane Overdrive Fund	A	LU0923609035
	A USD	LU0923609118
	A CHF	LU3244651629
	B	LU2874085793
	H	LU3244651892
	M	LU2747617095
	P	LU3030334166
	C	LU0923609209
Exane Zephyr Fund	A	LU1336183840
	B	LU1336184491
	C	LU1438554146
	F	LU1438553841

Le droit des actionnaires de demander le rachat de leurs actions n'est pas affecté par les changements décrits ci-dessus. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, vous avez le droit de demander le rachat de vos Actions, sans frais. Les rachats seront effectués conformément aux termes du Prospectus.

Le Prospectus de la Société contenant les modifications susmentionnées ainsi que les documents d'informations clés des Compartiments concernés sont publiés sur le site www.exaneam.com. Une version papier de ces documents vous sera transmise sans frais sur demande au siège social de la Société de Gestion.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance de ces documents.

Le Service Relations Investisseurs de la Société de Gestion se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Mail : Relations.Investisseurs@exaneam.com

Le Conseil d'Administration
Exane Funds 1